



Tract n° 238

27 décembre 2023

RÉFÉRENTS

Laurent (GO)
06 60 06 58 19

Nora (GdO)
06 12 79 04 87

Yannick (Nouan)
06 81 66 20 04

Agata (Siège)
06 18 58 93 77

NAO 2023 (suite)

Débrayage, mode d'emploi.

Pour protester **tous ensemble** contre une **perte de pouvoir d'achat**, pendant que l'entreprise gagne de l'argent...

Pour montrer que nous sommes **tous acteurs** du succès de l'entreprise et devons **tous en profiter**...

STOPPEZ LE TRAVAIL

mardi 2 janvier de 17 à 19 h.



La grève est un **droit**. Le débrayage est une forme de grève courte, éventuellement reconductible.

Le seul impact sur le salarié peut être une perte de salaire limitée à la durée d'arrêt du travail. **Toute pression, intimidation ou chantage** destiné à empêcher un salarié de faire grève **est un délit**, quel que soit le rapport hiérarchique.

Pour la première fois chez GVF, l'obstination et le mépris de la Direction ne nous laissent plus le choix.



Site
cftcoptique.fr



Page
Facebook



Chaine
YouTube



Groupe
WhatsApp